

des véhicules ou encore des animaux exotiques et des produits fabriqués avec leur peau, leurs plumes ou leurs os, veuillez auparavant demander conseil à Douanes Canada. Il est interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes, de la propagande haineuse et des produits nuisibles à l'environnement.

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année, vous pouvez vous prévaloir de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure intitulée *Vous revenez vivre au Canada*, publiée par Revenu Canada.

Les questions particulières concernant les importations devraient être adressées aux bureaux locaux de Douanes Canada. On peut joindre Douanes Canada 24 heures sur 24 tout au long de l'année au 1-800-461-9999 (de l'intérieur du Canada) ou au (613) 993-0534 (de l'extérieur du Canada).

Si vous avez été malade

Si vous avez été malade durant votre séjour à l'étranger ou êtes tombé malade après votre retour, vous devriez communiquer avec votre médecin et lui fournir des renseignements détaillés sur votre lieu de séjour ainsi que sur tout traitement que vous auriez pu recevoir durant votre absence.